

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 20 octobre 2020** à 19 h 30 via la plateforme TEAMS.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Madame Louise Beaupré
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Nathan Hurteau
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Anne-Marie Noël
 - Madame Véronique Paré
 - Madame Sandrine Parent
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Monsieur Alain Camaraire - directeur général adjoint
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Madame Céline Falardeau - directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Monsieur Vincent Huard - directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Madame Katleen Loïselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Annie Lussier - directrice du Service des technologies de l'information
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, souhaite la bienvenue aux membres du nouveau CA et aux personnes du public.

2. **Présentation des membres du conseil d'administration**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, demande aux membres du conseil d'administration de se présenter à tour de rôle.

3. **Assermentation des membres du conseil d'administration (documents)**

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé à l'assermentation des quinze (15) membres du conseil d'administration.

Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

4. **Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration**

Une entrée de ce serment est faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

[Résolution 2020-10-20-CA-01](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

D'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

16.1 Appui au projet *Zone d'innovation du Haut-Richelieu* (document séance tenante).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 15 septembre 2020 (documents)

[Résolution 2020-10-20-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale tenue le 15 septembre 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 15 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée.

8. Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-03](#)

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

Considérant l'intérêt manifesté par monsieur Alexandre Provost à occuper le poste de président du conseil d'administration;

Considérant l'intérêt manifesté par madame Marie Josée Gagnon à occuper le poste de vice-présidente du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

De nommer monsieur Alexandre Provost, membre parent, à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Et

De nommer madame Marie Josée Gagnon, membre parent, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions du public

Madame Sophie Meunier, vice-présidente du comité de parents du CSSDHR, félicite et remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur engagement.

Au nom du comité de parents, elle remercie madame Dominique Lachapelle, directrice générale et monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint, pour leur excellente collaboration, qui permet aux parents de pouvoir s'impliquer d'une façon significative.

En terminant, elle remercie tout le personnel du CSSDHR pour l'excellent travail effectué au quotidien dans ce contexte bien particulier de pandémie.

Madame Sylvie Poirier, membre du conseil d'établissement de l'école de Monnoir, félicite tous les membres du conseil d'administration pour leur nomination et leur implication. Elle souhaite obtenir le nom de chacun des administrateurs afin de les présenter aux membres du conseil d'établissement de son école.

Monsieur Eric Plourde, président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, sollicite de l'information quant au processus de désignation des membres du nouveau comité d'engagement pour la réussite des élèves.

10. Durée du mandat de chaque membre (2 ans ou 3 ans) (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-04](#)

Considérant que l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans;

Considérant que des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie;

Considérant que pour les administrateurs du premier conseil d'administration, l'article 25 de l'annexe 1 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* prévoit que lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie de membres;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau :

Que madame Véronique Paré et monsieur Alexandre Provost, membres parents au conseil d'administration, aient un mandat de 2 ans et que mesdames Marie Joséé Gagnon et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Eric Chevalier-Alvarez aient un mandat de 3 ans.



Que mesdames Louise Beaupré et Chantal Lanoue, membres du personnel au conseil d'administration, aient un mandat de 2 ans et que mesdames Chantal Laliberté et Réleine Morin ainsi que monsieur Benoit Brosseau aient un mandat de 3 ans.

Que mesdames Danielle Beaumont et Sandrine Parent, membres de la communauté au conseil d'administration, aient un mandat de 2 ans et que messieurs Nathan Hurteau, Guy Lajoie et Michel Milot aient un mandat de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Règles de procédures des séances du conseil d'administration (documents)

[Résolution 2020-10-20-CA-05](#)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté une procédure relative au mode de fonctionnement et règles de conduite du conseil des commissaires;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que la procédure ci-haut mentionnée s'applique aux prochaines séances du conseil d'administration, en y apportant les adaptations nécessaires et ce, jusqu'à l'adoption du règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration – Déclaration de dénonciation d'intérêts et entente de confidentialité (documents)

Afin d'éviter toutes situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêt, chaque administrateur complète la formule de dénonciation d'intérêts, selon les situations identifiées au *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières*.

De plus, ils signent l'engagement de confidentialité.

Lors de l'adoption par le ministère du règlement portant sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, les déclarations de conflit d'intérêts devront être ajustées, s'il y a lieu.



Huis Clos

[Résolution 2020-10-20-CA-06](#)

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost :
Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 20 h 13.

Réouverture de la séance

[Résolution 2020-10-20-CA-07](#)

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost :
Que soit rouverte au public la présente séance. Il est 21 h.

13. Constitution des comités du conseil d'administration et nomination des membres

13.1 Comité de gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-08](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que le comité de gouvernance et d'éthique soit composé de la façon suivante, soit cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes.

Ce comité sera assisté de la direction générale et du secrétaire général.

Et

Que mesdames Rélaine Morin et Véronique Paré ainsi que messieurs Benoit Brosseau, Guy Lajoie et Alexandre Provost, soient désignés pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13.2 Comité de vérification (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-09](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que le comité de vérification soit composé de la façon suivante, soit cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes.

Ce comité sera assisté de la direction générale et de la direction du Service des ressources financières.

Et

Que mesdames Marie Josée Gagnon et Chantal Laliberté ainsi que messieurs Nathan Hurteau, Michel Milot et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Comité des ressources humaines (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-10](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que le comité des ressources humaines soit composé de la façon suivante, soit cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes.

Ce comité sera assisté de la direction générale et de la direction du Service des ressources humaines.

Et

Que mesdames Danielle Beaumont, Louise Beaupré, Anne-Marie Noël et Sandrine Parent ainsi que monsieur Eric Chevalier-Alvarez soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Comité consultatif du transport scolaire (documents)

[Résolution 2020-10-20-CA-11](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif de transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux (2) administrateurs siègent au comité consultatif de transport des élèves;

Il est proposé par madame Réline Morin :

Que mesdames Véronique Paré et Sandrine Parent soient nommées pour siéger au comité consultatif de transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Comité de révision de décision (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-12](#)

Considérant que l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que l'élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services scolaire, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision;

Considérant que l'article 11 de la Loi prévoit que le conseil d'administration peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que le comité de révision de décision soit composé de la façon suivante, soit trois (3) administrateurs du conseil d'administration, dont un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté.

Ce comité sera assisté de la directrice générale et d'un directeur général adjoint.

Et

Que mesdames Rélaine Morin et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Nathan Hurteau, soient nommés pour siéger au comité de révision de décision pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Reddition de comptes de la directrice générale sur les fonctions assumées et les décisions prises durant l'intérim et dépôt des procès-verbaux (documents)

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, rend compte au conseil d'administration des décisions qu'elle a prises pendant la période transitoire se situant entre la fin du mandat du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et aujourd'hui, soit le début du mandat des administrateurs.

15. Points de décision

15.1 Engagement (Personnel-cadre) (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-13](#)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée à la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Élisabeth Mc Donough et Karine Boudreault ainsi que de messieurs Mario Champagne, Vincent Laporte et Jonathan Gomes;

Considérant qu'en raison des besoins de l'organisation, madame Dominique Lachapelle a procédé à l'engagement du candidat retenu après la tenue de la dernière séance transitoire de la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

Que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil d'administration ratifie l'engagement de monsieur Paul Wecowski au poste de régisseur du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 19 octobre 2020.

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Paul Wecowski soit soumis à une période probatoire d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Démissions (Personnel-cadre) (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-14](#)

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que la démission, pour le motif « raisons personnelles », de madame Sophie Minotto, directrice adjointe du Service des ressources financières, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 2 octobre 2020 (dernière journée travaillée);
- 3 octobre 2020 (démission officielle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2020-10-20-CA-15](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que la démission, pour le motif « raisons personnelles », de monsieur Jonathan Gomes, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 7 octobre 2020 (dernière journée travaillée);
- 8 octobre 2020 (démission officielle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2020-10-20-CA-16](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que la démission, pour le motif « raisons personnelles », de madame Andréanne Larocque, directrice de l'école Saint-Alexandre, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 30 octobre 2020 (dernière journée travaillée);
- 1 novembre 2020 (démission officielle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève (documents)

[Résolution 2020-10-20-CA-17](#)

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

Considérant le rapport annuel produit et présenté du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, pour l'année scolaire 2019-2020;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

De prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Nomination d'un responsable organisationnel de la sécurité de l'information (documents)

[Résolution 2020-10-20-CA-18](#)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;

Considérant que l'article 8 a) de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale émise par le Conseil du trésor prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable organisationnel de la sécurité de l'information pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès de son organisation et auprès du dirigeant principal de l'information et que ce



responsable doit être un employé régulier de l'organisme public et appartenir à la classe d'emploi de niveau cadre ou à une classe d'emploi de niveau supérieur;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

De nommer monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, afin d'exercer la fonction de responsable organisationnel de la sécurité de l'information pour le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Ratification de résolution – Programme de soutien financier – Conciliation famille travail études (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-19](#)

Considérant que, dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants, le ministère de la Famille soutient financièrement les centres de services scolaires et les commissions scolaires anglophones qui offrent des services de formation professionnelle ou de formation aux adultes ainsi que certains établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent se donner une politique interne de conciliation famille-travail-études;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 dans le cadre du Programme pour le projet de politique conciliation famille-travail-études « Les clés de TA réussite! »;

Considérant les délais qui étaient liés au dépôt des projets;

Il est proposé madame Chantal Laliberté :

De ratifier l'autorisation du dépôt de la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour le projet « Les clés de TA réussite! »;

Et

D'autoriser madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, à agir à titre de mandataire déléguée pour assurer le suivi de la demande d'appui financier et, le cas échéant, pour signer la convention d'aide financière au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2020 (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-20](#)

Considérant l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la directrice générale prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes qui restent dues par les propriétaires;

Considérant l'article 340 de cette même loi qui précise que l'état visé à l'article 339 est soumis au conseil d'administration du centre de services scolaire pour approbation;

Il est proposé par madame Sandrine Parent :

D'approuver l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires en date du 30 septembre 2020, tel que ci-après décrit :

	2016-2017 et antérieures	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020-2021	TOTAL
CAPITAL	56 056	130 194	319 364	836 986	1 688 639	3 031 239
INTÉRÊTS	45 355	28 719	42 093	47 027	14 905	178 099
TOTAL	101 411	158 913	361 457	884 013	1 703 544	3 209 338

NOTE : Le détail des noms et adresses des propriétaires et des immeubles imposables selon le rôle d'évaluation est disponible au Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7 Adjudication de contrat

15.7.1 Déneigement et déglçage de tous les établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-21](#)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant que l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* prévoit que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion des contrats de service ci-après mentionnés;



Et

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, par lot, les contrats pour le déneigement et le déglacage des établissements pour 3 ans et avec possibilité de deux (2) renouvellements d'un (1) an chacun. (taxes en sus).

Budget :

Estimation : 1 155 000,00 \$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	Numéro de lot	MONTANT
Pavé Uni Anthony Côté Inc.	1	28 800,00 \$
Déneigement Rougemont Enr.	2	24 300,00 \$
Les Serres de la Presqu'île Inc.	3	40 101,00 \$
Les Serres de la Presqu'île Inc.	4	38 297,00 \$
Excavations St-Césaire Inc.	5	44 100,00 \$
Groupe Manu Inc.	6	30 000,00 \$
P. Boulais excavation enr.	7	67 400,00 \$
Déneigement Meunier SENC	8	18 000,00 \$
Déneigement Meunier SENC	9	18 000,00 \$
Déneigement Meunier SENC	10	27 000,00 \$
Les entreprises Stichelbout et fils inc.	11	13 200,00 \$
Entreprises Keurenjtes inc.	12	23 470,00 \$
Cloutier Construction Rénovation inc.	13	21 750,00 \$
9264-2016 Québec Inc.	14	12 000,00 \$
Ferme Mario Tétrault Inc.	15	22 070,00 \$
Adams tonte de parterre Enr.	16	18 000, 00 \$
Les aménagements paysagers B. B. enr.	17	16 500,00 \$
Excavation Benoit & fils inc.	18	27 600,00 \$
Excavation Claude Guertin	19	21 450,00 \$
P. Boulais excavation enr.	20	64 900,00 \$
Les Clarines du Richelieu	21	29 180,00 \$
Mini Excavation SM Blais	22	13 500,00 \$
Terre de Finition ML Inc.	23	54 930,00 \$
Déneigement Alden	24	20 100,00 \$
Entreprise GM St-Blaise	25	16 425,00 \$
J.L.M. Inc.	26	15 750,00 \$
Déneigement Extrême	27	29 700,00 \$
Non attribué / en construction l'an passé	28	-
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	29	45 600,00 \$
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	30	15 000,00 \$
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	31	18 600,00 \$
Pépinière Jacques Cartier 84 inc.	32	60 750,00 \$
Pépinière Jacques Cartier 84 inc.	33	26 500,00 \$
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	34	15 600,00 \$
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	35	17 100,00 \$
Déneigement Meunier SENC	36	57 000,00 \$
Déneigement Meunier SENC	37	48 000,00 \$
Pépinière Jacques Cartier 84 inc.	38	31 500,00 \$
Déneigement Philippe Poulain inc.	39	73 500,00 \$
Les Entreprises Stichelbout et fils inc.	40	27 600,00 \$
Terre de Finition ML inc.	41	23 000,00 \$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	Numéro de lot	MONTANT
Terre de Finition ML inc.	42	20 997,00 \$
Terre de Finition ML inc.	43	17 230,00 \$
GRAND TOTAL 3 ANS (taxes en sus)		1 254 500,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8 Dépassement de coût – École Pointe-Olivier (document)

[Résolution 2020-10-20-CA-22](#)

Considérant que le 19 mai 2020, la directrice générale a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc (MCI), le contrat pour le réaménagement des blocs sanitaires et autres locaux à l'école Pointe-Olivier, au montant de 247 000,00 \$ (résolution DG 20.05.19-034);

Considérant qu'en raison de situations exceptionnelles et des conditions de chantier, des travaux non prévus ont dû être réalisés afin de corriger des problèmes de structure et des mises aux normes au niveau des composantes en mécanique et électricité ont dû être effectuées;

Considérant que ces travaux supplémentaires ont fait croître le coût du projet de l'ordre de 49 796,74 \$;

Considérant que ces travaux supplémentaires ont été acceptés en cours de chantier afin qu'ils soient terminés pour la rentrée scolaire;

Considérant que le Centre de services scolaire est satisfait des travaux effectués par ledit entrepreneur;

Considérant que ces coûts additionnels sont dus aux imprévus du chantier et au respect de la réglementation;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de notre Centre de services scolaire, toute modification à un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire de 10 % doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme, soit le conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

D'autoriser le dépassement de coût de 49 796,74 \$ dans le cadre des travaux liés au réaménagement des blocs sanitaires et autres locaux à l'école Pointe-Olivier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Varia

16.1 Appui au projet *Zone d'innovation du Haut-Richelieu* (document séance tenante)

[Résolution 2020-10-20-CA-23](#)

Considérant que la zone d'innovation regroupe les acteurs locaux, des milieux municipaux, de l'éducation, du développement économique, de la recherche et de l'entrepreneuriat;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu possèdent un écosystème unique et distinctif dans le créneau de la sécurité publique et civile;

Considérant que la zone d'innovation est un projet de communauté piloté par « NexDev – Développement économique Haut-Richelieu » qui mobilise la communauté économique dans son ensemble;

Considérant que les services offerts par le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières, en formation professionnelle, en formation générale aux adultes ou en formation en entreprises pourront assurément contribuer aux succès des projets de développement;

Considérant que la désignation « zone d'innovation » par le gouvernement du Québec permettra au Centre de services scolaire des Hautes-Rivière d'être un acteur de premier plan dans la création d'un écosystème de formation en synergie avec les nouveaux besoins des entreprises en matière de formation de la main d'œuvre spécialisée;

Considérant que la zone d'innovation s'inscrit dans la volonté du Centre de services scolaires scolaire d'améliorer la qualification de la main d'œuvre sur notre territoire;

Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau :

D'appuyer « NexDEV – Développement économique Haut-Richelieu » dans leur demande de zone innovante auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin que la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu maintienne et développe son leadership dans le domaine de la sécurité publique et civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Levée de la séance

[Résolution 2020-10-20-CA-24](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que la séance soit levée à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général